

POLITIQUE D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Pour obtenir un remboursement, l'élève ou le parent doit communiquer par écrit au info@danseboucherville.ca pour s'assurer que l'inscription est annulée officiellement. La date de réception de l'avis sera considérée comme la date officielle d'arrêt des cours, sans égard aux nombres d'absences de l'élève. Le fait de ne pas se présenter au cours n'est pas considéré comme une annulation.

ANNULATION AVANT LE DÉBUT DES COURS

Si vous annulez votre inscription avant le début des cours, vous serez remboursé à 100%. Aucune pénalité ne vous sera réclamée.

ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DES COURS

Si les cours sont commencés, vous devrez payer les cours déjà passés dans le calendrier ainsi qu'une pénalité de 10% du prix des cours remboursés (jusqu'à un maximum de 50\$).

Exemple: Vous êtes inscrits à une session de 10 semaines au coût de 200\$. Vous annulez votre inscription après 4 semaines. Les 6 cours restants sont remboursés (120\$) moins la pénalité de 10% (12\$). Vous recevez un remboursement de 108\$.

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SPECTACLES

Les frais de spectacles sont inclus lors de l'inscription à la session hiver printemps. Ces frais sont nonremboursables après le 15 février.

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES (COMPÉTITIONS, CONVENTIONS, VÊTEMENTS, ETC)*

*Applicable aux troupes

Les frais supplémentaires pour les troupes sont non-remboursables, peut importe la date d'annulation.